



**NOVEMBRE DECEMBRE n°234**

Mensuel d'information communale,  
 les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par  
 mail [mairie.saintbarth@territoire-de-beaurepaire.fr](mailto:mairie.saintbarth@territoire-de-beaurepaire.fr)  
 Rédaction Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

**SITE INTERNET [www.saint-barthelemy38.fr](http://www.saint-barthelemy38.fr)**

**SOMMAIRE**

- \* Le mot du Maire
- \* CR de manifestations
- \* Compte rendu du CM 10/10
- \* A vos agendas
- \* Etat Civil

**INFOS utiles**

**OUVERTURE DU SECRÉTARIAT**

Lundi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00  
 Mercredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00  
 Vendredi 8h00 - 12h00

04 74 84 63 25 04 74 79 03 77

**POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**



- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

**DECHETERIE de BEAUREPAIRE**

**LES PASSAGES A LA DECHETERIE  
 NE SONT + LIMITÉS**

**Horaires d'hiver du 01/11 au 31/03**  
 Lundi-Mardi-Mercredi 8h30-12h / 13h30-17h  
 Jeudi 13h30-17h  
 Vendredi-Samedi 8h30-12h / 13h30-17h



**Le mot du Maire**

Le 11 novembre : en cette date anniversaire, une foule nombreuse est venue honorer la mémoire des soldats de ST BARTHELEMY sacrifiés pour notre liberté.

L'hommage rendu par les enfants, venus déposer au pied du monument, un petit drapeau à l'énoncé du nom de chacun des poilus tombé au champ d'honneur pour défendre la France, a été particulièrement émouvant.

Je tiens à remercier toutes les personnes ayant participé à cette cérémonie de Commémoration : BCA de Gap, la Brigade de Gendarmerie de Beaurepaire, les Sapeurs Pompiers, les anciens combattants, l'ensemble Vocal de la Valloire, l'équipe enseignante et sa Directrice Mme MARTIN, la commission en charge de l'organisation de cet évènement composée de membres élus et non élus, et plus particulièrement M et Mme BERNIER et M et Mme GUEDENET.

Le Maire, Gérard BECT

**Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous**

Le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux **le vendredi 28 décembre 2018 à 19h à la salle polyvalente**



**Compte Rendu de manifestations**

Le 11 novembre dernier, nous avons commémoré le Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale.

Cette cérémonie a été l'occasion de rendre un hommage aux Poilus de la commune.

Nous remercions tous ceux qui par leur présence, ainsi que par le prêt d'objets et de documents ont contribué au succès de cette journée.

Pour répondre aux nombreuses demandes, une autre projection du diaporama aura lieu prochainement, vous en serez informés par la Gabusienne.

Par ailleurs, les documents présentés sont disponibles pour ceux qui le souhaitent.



Luc BERNIER, Adjoint, Commission du Centenaire 14-18

## Repas du C.C.A.S.

Le dimanche 25 novembre 2018, a eu lieu, à la salle polyvalente de Saint Barthélemy, le repas de fin d'année. Ce moment de partage a permis à chacun de profiter de cette journée et de se faire «chouchouter» par l'équipe du CCAS. Bonne humeur et gaieté étaient au rendez-vous ! Les bénévoles ont su entourer et partager ces moments avec une partie de nos anciens. Nous pensons aussi à ceux restés chez eux pour cause de motricité ou de santé. L'équipe passera dans les prochains jours apporter le colis de fin d'année. Toute l'équipe souhaite à toutes et tous une très bonne et heureuse fin d'année et que 2019 soit une année de rencontres et d'échanges entre tous ! RDV est pris pour notre prochain voyage courant juin (date à venir prochainement).



*Brigitte GUEDENET, en charge des affaires sociales*

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 10 OCTOBRE

#### DÉCISION INDIVIDUELLE



NATURE	NUMERO	DATE DESIGNATURE
Actes relatifs aux mandats spéciaux et frais de représentation des élus remboursement des frais de mission et de déplacement	2018DI009	13/09/2018

#### RAPPORT SUR L'EAU 2017

M le Maire, rappelle au Conseil les dispositions réglementaires relatives à la loi sur l'eau.

Il présente au Conseil Municipal le rapport annuel dressé par M JAILLOT, Président du Syndicat des Eaux, sur le prix et la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dont la distribution est assurée par les installations du SIE.

**Le Conseil après avoir entendu cet exposé,**

**DECLARE** ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

#### DOSSIER DE SUBVENTION RÉGION STADE MUNICIPAL

M le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 20/12/2016, par laquelle la commune avait sollicité l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Régional concernant les travaux de mise aux normes accessibilité personnes à mobilité réduite de l'ensemble des bâtiments et sites communaux.

Il indique que l'ensemble des travaux prévus ont été à ce jour réalisés et subventionnés, à l'exception de ceux concernant le site du stade municipal.

Il précise que ces travaux ont été repoussés sur l'exercice 2018/2019, pour des raisons d'équilibre budgétaire.

Il convient par conséquent, de solliciter l'octroi d'une nouvelle subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre du plan ruralité, destinée uniquement au financement des travaux de mise en conformité accessibilité de l'ensemble du complexe sportif, parkings, aire de jeu, buvette... M le Maire présente au Conseil un estimatif basé sur différents devis pour un montant H.T. de 16 700€.

**Le Conseil après avoir entendu cet exposé,**

**APPROUVE** la proposition de M le Maire

**DIT** qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de Conseil Régional, dans le cadre du plan ruralité, concernant les travaux de mise aux normes accessibilité personnes à mobilité réduite du stade municipal.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Régional une subvention d'un montant de 4 000€

**PRECISE** que les travaux précités feront l'objet d'une décision modificative, au cas où ceux-ci seraient engagés avant le vote du budget 2019, et que les crédits correspondants seront imputés sur le compte 21318 du budget communal.

#### DÉCISION MODIFICATIVE TRAVAUX ACCESSIBILITÉ STADE MUNICIPAL

Désignation	Budgeté avant	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses d'investissement</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>-18 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>
<b>Mouvements par la DM</b>				
<b>020 Dépenses imprévues Invest</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>-18 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
020/020 00	18 000.00 €	-18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>328 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>346 600.00 €</b>
21318/21 25	0.00 €	0.00 €	18 000.00 €	18 000.00 €

#### INDEMNISATION MANDAT SPÉCIAL ÉLU

M BECT donne lecture au Conseil de la décision individuelle qu'il a prise le 13 septembre 2018, concernant l'indemnisation des frais de déplacement et de séjour au titre de la mission qu'il a confiée à Mme GUEDENET Brigitte, adjointe dans le cadre de la commémoration exceptionnelle envisagée pour la célébration des 100 ans de la signature de l'armistice de la première guerre mondiale.

Il explique que cette mission consiste à recueillir des informations et des clichés notamment des lieux d'inhumation des poilus originaires de ST BARTHELEMY en vue de la réalisation de panneaux explicatifs à vocation pédagogique qui seront présentés publiquement lors de la cérémonie du 11 novembre prochain.

Il indique que compte tenu du délai de réalisation et d'impression des dits panneaux, la mission précitée revêtait un caractère d'urgence, nécessitant la prise d'une décision individuelle, afin d'établir un ordre de mission préalable au départ permettant le remboursement des frais occasionnés. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe ainsi que sur les modalités de cette indemnisation au titre du mandat spécial.

#### **Le Conseil municipal après échange,**

**CONSIDERANT** l'ordre de mission préalablement établi,  
**CONSIDERANT** les kilomètres parcourus par Mme GUEDENET  
**DECIDE** d'indemniser Mme GUEDENET adjointe sur la base de :  
0.595€/km pour l'utilisation de son véhicule personnel comprenant les frais d'essence; de péage, de parking

10 € par repas

Absence de forfait d'hébergement considérant le type du véhicule (camping car)

**CHARGE** M le Trésorier d'indemniser Mme GUEDENET sur les bases ainsi définies.

#### **INDEMNITÉ DU NOUVEAU TRÉSORIER**

M le Maire fait part à l'assemblée de l'arrivée d'un nouveau trésorier intérimaire, suite au départ de M MARCHAND.

M le Maire indique que conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983 article 3, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor public receveurs des collectivités locales ou des établissements publics locaux, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération lors du changement du comptable.

Aux termes des règlements en vigueur, l'indemnité de conseil est fixée à 100% du montant maximum de l'indemnité calculé par application du barème défini par l'article 4 à la moyenne des dépenses des trois dernières années. L'indemnité de budget est fixée à 45.73€ conformément à l'arrêté du 21 mars 1962.

#### **Le Conseil après délibération,**

**ACCEPTE** d'attribuer l'indemnité de conseil et de budget au nouveau trésorier, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### **REVALORISATION MONTANT DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE**

M le Maire fait part au conseil de la décision de la Compagnie GROUPAMA par le biais du courtier GRAS SAVOYE, assureur du contrat groupe d'assurance statutaire, négocié par le Centre de Gestion, de revaloriser ses tarifs pour l'année 2019. Après renégociation, une revalorisation représentant une hausse de 8% pour les collectivités employant de 1 à 10 agents CNRACL a été retenue, soit un passage de 6.23% à 6.73% pour la commune de ST BARTHELEMY, les cotisations pour les agents IRCANTEC ont quant à elles été revalorisées de 9% quelle que soit la taille de la commune soit de 0.98% à 1.07% de la masse salariale. M le Maire demande au conseil de se prononcer, sur le maintien de la commune au sein de contrat groupe négocié par le Centre de gestion.

**Le Conseil après échange,** compte tenu de la mutualisation des coûts mais aussi des risques lors de l'adhésion au contrat groupe, **ACCEPTE** la revalorisation tarifaire négociée par le CDG 38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **SUBVENTION CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE VIENNE**

M Luc BERNIER, Adjoint, en charge de l'organisation de la célébration du centenaire de l'ARMISTICE du 11 NOVEMBRE 1918 fait part au conseil des recherches historiques qui ont été menées afin de retrouver des informations sur les poilus originaires de ST BARTHELEMY. Il explique que ces recherches ont été facilitées par le concours apporté par les bénévoles du Centre généalogique de VIENNE et de la Vallée du Rhône. Il propose par conséquent, d'allouer une subvention à cet organisme constitué uniquement de bénévoles, et demande à l'assemblée de se prononcer concernant son montant.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** l'aide précieuse apportée lors des recherches historiques,

**DECIDE** d'allouer la somme de 100 euros au Centre Généalogique de VIENNE et de la vallée du Rhône (CGVVR)

**DIT** que les crédits correspondant seront portés au compte 657428 subventions exceptionnelles.

#### **MUTUALISATION DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (DPO : DATA PROTECTION OFFICER)**

M le Maire rappelle au Conseil Municipal la séance du 18 juin 2018 lors de laquelle il a exposé le caractère obligatoire de la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles pour la commune de SAINT BARTHELEMY. Il précise qu'il a nommé par arrêté en date du 18 juin Mme Jenny AVENIER. Cependant, cette mise en conformité avec le règlement de protection des données (RGPD), va générer de fortes charges de travail avec un coût conséquent, la mutualisation de cette démarche paraît un moyen pertinent d'optimisation des compétences requises et des coûts générés. M BECT précise que la CCTB par délibération en date du 24 septembre 2018, propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette possibilité de mutualisation.

#### **Le Conseil municipal, après échange,**

**CONSIDERANT** la gratuité du service proposé par la CCTB,  
**CONSIDERANT** également l'économie réalisée en terme de moyen humain

**ACCEPTE** la mutualisation du service proposé par la CCTB

**CHARGE** M le Maire des formalités administratives afférentes  
**AUTORISE** M BECT à signer la convention de mise à disposition du personnel, pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et liberté et à la réglementation européenne.



### **DÉNEIGEMENT qui fait quoi? Les habitants doivent en effet déneiger eux-mêmes devant chez eux pour faciliter le passage des piétons. Le déneigement de la route de Beaurepaire, de Grenoble et du rond point dépend du Conseil Départemental de l'Isère.**

Les riverains de la voie publique, qu'ils soient propriétaires ou locataires, doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige abondante devant leur porte afin d'éviter qu'un passant ne chute. Il convient de

- racler et balayer la partie de trottoir ou de chaussée au droit de sa propriété
- jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas.

Il convient de laisser un espace d'une largeur d'environ 1,50 mètre à partir du mur ou de la clôture de la propriété et de ne pas nuire à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égouts et des caniveaux.



### **Recensement Citoyen**

Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **ayant 16 ans révolus** doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie**. Vous pouvez télécharger sur notre site internet dans : mairie / vos démarches «la notice individuelle» à remplir et à nous retourner avec les pièces suivantes :

↳ une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française, ↳ le livret de famille, ↳ un justificatif de domicile. **Une attestation de recensement sera remise au jeune. Elle doit être conservée précieusement** pour être présentée en cas d'inscription à un examen ou à un concours, car **la mairie ne délivre pas de duplicata**.

En cas de perte, de vol ou de changement d'adresse, il convient de s'adresser au Centre du Service National à VARCES 04 56 85 72 46.

## BIBLIOTHEQUE de St BARTHELEMY



**Mercredi 9 janvier 2019 à 20h** à Salle Tony Chabert

**Assemblée générale Bilan moral, Bilan financier, Divers**

*Clôture par le verre de l'amitié, vous avez du temps libre, vous voulez rencontrer les habitants, les enfants du Village, venez nous rejoindre.*

# MANIFESTATIONS à retenir en 2019

## SOU DES ECOLES

**Dimanche 20 janvier**  
vente de diots



**Dimanche 10 février**  
loto



**Mercredi 8 mai**  
vide greniers



**Samedi 29 juin**  
fêtes des Ecoles



## FORMAFOOT BIÈVRE VALLOIRE

VIRIVILLE

**Dimanche 20 Janvier**  
LOTO du Club au Gymnase



MARCOLLIN

**Samedi 16 Février**  
Soirée dansante à salle des fêtes



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMMUNE DE ST-BARTHELEMY (ISÈRE)



ORGANISERA  
en juin (1 dimanche)  
une SORTIE EN ARDECHE

**BALADE A BORD DU MASTROU  
EN DIRECTION DE LAMASTRE  
DÉJEUNER DANS UNE FERME-AUBERGE**

**inscriptions à partir du 4 mars**



## ORON ET PATRIMOINE



**Samedi 23 Mars**  
soirée théâtre

**Dimanche 14 Avril**  
fournée de Pâques



**Dimanche 19 Mai :**  
repas friture



**Samedi 15 Juin**  
participation à l'organisation de la fête du village

**15 et 16 Septembre**  
journée européenne

**Samedi 23 Novembre**  
repas dansant



**Le 22 septembre 2018**

Se sont unis

Monsieur GONIN Fabien et Mademoiselle PONS Eve  
Domiciliés à BEAUREPAIRE

*Meilleurs vœux de bonheur*



**le 9 septembre 2018**

Madame Paulette FRANDON née ANDREVN  
est décédée à l'âge de 94 ans

*Toute notre sympathie à la famille*



**le 5 octobre 2018 est né**

Elliott RIFFARD

De Cyril RIFFARD et de Manon LEFEBVRE

Domiciliés 14 place de l'Eglise

*Félicitations aux parents*



**le 22 novembre 2018 est né**

Jérémy BELISSARD

De Sébastien BELISSARD et de Sreynoch NGUON

Domiciliés 456 allée des Acacias

*Félicitations aux parents*